Programme Local de l'Habitat (PLH)



Le **Programme Local de l’Habitat (PLH)** est un document de programmation établi pour 6 ans. Il intervient sur les axes suivants :

- La répartition et la diversité des constructions nouvelles de logement,
- La gestion du parc de logement existant (amélioration énergétique, rénovation urbaine…),
- L’identification et l’anticipation des mutations foncières potentielles à venir,
- Les besoins en logements de l’ensemble de la population y compris celles dites « spécifiques » (jeunes/étudiants, personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, saisonniers, gens du voyage...).
- Il coordonne les actions à l’échelle de l’intercommunalité et des communes, tout en précisant les moyens mobilisés pour y parvenir.

Un objectif de 1 200 logements neufs sur 6 ans (2019-2025)

Une répartition de l’objectif de production de logements dans le respect de l’équilibre territorial :

- Un rôle prépondérant du cœur d’agglomération ;
- Des perspectives de développement identifiées et maîtrisées dans les pôles et les plus petites communes ;
- Une priorité d’intervention sur le parc existant dans les communes qui construisent le moins.

Quelles actions l’Agglomération souhaite mettre en œuvre en matière d’habitat ?

Cinq axes d’intervention ont été définis :

1. Accompagner les perspectives de croissance d’une offre d’habitat de qualité et diversifiée
2. Soutenir l’équilibre de développement des bourgs structurants et des petites communes
3. Améliorer le parc de logements existant et favoriser la remise sur le marché des logements vacants
4. Travailler une offre locative sociale qui participe à l’amélioration de l’habitat et réponde à des besoins ciblés ; tout en veillant aux équilibres du parc existant
5. Diversifier les réponses apportées à la pluralité des besoins en logement et hébergement

Ces axes de travail ont été traduits à travers 13 actions qui constituent la feuille de route en matière de politique locale de l’habitat (à retrouver dans l'onglet 'Documents' de cette page)

Infos pratiques

Les chiffres du territoire :

47 communes

26 077 logements en 2021, dont :

- 86 % de résidences principales
- 10 % de logements vacants
- 4 % de résidences secondaires

Contact

Service Habitat

Hôtel de communauté – Place du 13e R.G.

51331 Epernay

Tél : 03.26.56.47.10

Documents
Le diagnostic du PLH
Les orientations
Le programme d'actions
Les 13 actions du PLH